



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16161895

Tribunal de Commerce

15 NOV. 2016

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : 0466.139.834

Dénomination

(en entier) : Filame Brussels

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : 121 avenue Robert Schuman, 1400 Nivelles

Objet de l'acte : Projet de fusion par absorption - article 719 Code des Sociétés

Fusion par Absorption

Article 719 Code des Sociétés

Projet de fusion

Entre

1. La société FILAME BRUSSELS SA, une société anonyme, ayant son siège social 121 Avenue Robert Schuman à 1401 Nivelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0466.139.834, représentée par la société Manage4U SPRL, administrateur, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean Gabriel, Monsieur Albert Bechet, administrateur et Monsieur Nicolas Hodjeff, administrateur,

ET

2. La société Fabriressort, ayant son siège social 35 avenue Lavoisier à 1300 Wavre, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0401.914.253, représentée par Monsieur Albert Bechet, administrateur, Monsieur Nicolas Hodjeff, administrateur et Manage4U SPRL, administrateur, elle-même représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean Gabriel.

Il est établi un projet de fusion par la première nommée de la seconde nommée, en ces termes.

1. Objet de la fusion

La société absorbante et la société absorbée conviennent de fusionner leurs activités. La société absorbante détient 100 % des actions de la société absorbée. L'opération de fusion se fait conformément à l'article 719 du Code des Sociétés.

2. Société absorbante

2.1. Forme : Société anonyme

2.2. Dénomination : Filame Brussels SA

2.3. Objet :

La société a pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour compte de tiers et le cas échéant en participation avec des tiers, toutes opérations financières et mobilières.

Elle peut notamment :

1. Pour son compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, faire du commerce sous toutes formes et notamment l'importation, l'exportation, la vente et l'achat, en gros et en détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication et le transport de toutes marchandises, ainsi que toute activité d'intermédiaire ou de gestionnaire commercial pour le compte de tiers.

Elle peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, fabriquer tous ressorts en métal et en acier, ainsi que faire le commerce et la fabrication de tout ce qui a trait au métal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2. Prester tous services de conseil en toutes matières dans les sociétés dans lesquelles elle détient des participations, exercer tous mandats et notamment ceux d'administrateur et de liquidateur, dans ces sociétés. Prester tous services de conseil en organisation et gestion d'entreprises ; et notamment mais non exclusivement dans les domaines de stratégie, organisation, marketing, gestion de production et ressources humaines, ainsi que toutes activités de services généralement quelconques.

3. Procéder à toutes opérations financières, telles qu'acquérir, par voie d'achat ou autrement, toutes valeurs mobilières, créances, parts d'associés et participations dans toutes entreprises financières, industrielles et commerciales, tous actes de gestion, de portefeuille ou de capitaux, tous engagements à titre de cautions, aval ou garanties généralement quelconque ; l'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences, le tout toutefois à l'exclusion des activités visées par la loi du quatre décembre mil neuf cent nonante relative aux opérations financières et aux marchés financiers et par l'arrêté royal du cinq août mil neuf cent nonante et un, pris en exécution de cette loi, relatif à la gestion de fortune et au conseil en placement.

4. S'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription, de commandite ou toutes autres manières, dans toutes entreprises, associations ou sociétés dont l'objet serait similaire analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

5. Effectuer toutes opérations de mandat, de gestion ou de commission relatives aux opérations ci-dessus décrites.

6. Soutenir toutes sociétés, entreprises, associations, organismes qui pourront lui procurer un avantage direct ou indirect quelconque.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Et également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

2.4. Siège social : 121 Avenue Robert Schuman, 1401 Nivelles

3. La société absorbée

3.1. Forme : Société anonyme

3.2. Dénomination : Fabriressort

3.3. Objet :

La société a pour objet l'achat et la vente de matière premières, fabrication et vente de ressorts métalliques et autres appareils mécaniques, outils et toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à la fabrication de ressorts.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

3.4. Siège social : 35 Avenue Lavoisier, 1300 Wavre

4. Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'absorbante

1 janvier 2017

5. Droit assurés par la société absorbante aux associés de la société absorbée qui ont des droits spéciaux ainsi qu'aux porteurs de titres autres que les actions.

Sans objet

6. Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

Sans objet

Filame Brussels SA

Fabriressort

Nicolas Hodjeff, administrateur

Nicolas Hodjeff, administrateur

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2016 - Annexes du Moniteur belge

Albert Béchet, administrateur

Albert Béchet, Administrateur

Manage4U Sprl, administrateur
Représenté par Jean Gabriel

Manage4U Sprl, administrateur
Représentée par Jean Gabriel